

## Service éducatif itinérant

**SEI**

Le Service éducatif itinérant dispense des mesures d'éducation précoce spécialisée (EPS)

Ses interventions s'adressent aux enfants dès la naissance et jusqu'à l'entrée en scolarité

**Un service d'accompagnement à domicile et dans les institutions de la petite enfance (IPE)**

# À qui s'adresse le SEI ?

À des enfants âgés entre 0 et 4 ans (6 ans au maximum dans certaines situations) présentant des besoins éducatifs particuliers.

## Le SEI est organisé en trois pôles

- Le pôle enfant en situation de handicap : des interventions à domicile et des appuis à l'intégration pour des enfants présentant des retards du développement ou des déficiences.
- Le pôle enfant à risque : des interventions au domicile des familles en situation de vulnérabilité et des appuis à l'intégration pour les enfants présentant des risques de troubles ou de retard du développement.
- Le pôle enfant en difficulté d'intégration (Antenne SEI) : des interventions de soutien à l'intégration dans les crèches et jardins d'enfants pour des enfants avec des déficiences et/ou des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation à la collectivité.

# Que proposons-nous ?



Des activités pédago-thérapeutiques visant à favoriser le développement, ainsi qu'un accompagnement éducatif et psychologique pour les enfants.

Pour les parents, un appui psychologique et un soutien à la parentalité.

Une aide à l'intégration des enfants dans leur environnement familial et social.

Ce travail se base sur le partenariat avec les familles et les professionnels du réseau de soins.

# Notre équipe

Est formée de psychologues disposant d'une solide expérience auprès d'enfants à besoins éducatifs particuliers.



# Nos prestations



## À domicile

Les parents contactent le SEI.

Les séances ont lieu une fois par semaine.

Les observations du développement de l'enfant faites conjointement avec les parents et les différents professionnels permettent de définir un projet individualisé.

Des activités de jeux et d'apprentissage sont mises en place.

Régulièrement, un point de situation est fait avec les parents et tous les professionnels du réseau de soins.

## Dans les institutions petite enfance (IPE)

Le responsable de l'IPE contacte le SEI.

Les séances ont lieu une à deux fois par mois.

Un temps d'observation de l'enfant dans le groupe, puis un temps de discussion avec l'équipe éducative permettent de dégager des pistes d'interventions psychopédagogiques pour l'enfant et d'offrir un soutien à l'équipe éducative.

Un accord d'accompagnement tripartite (parents, équipe éducative, psychologue SEI) et un projet de soutien à l'intégration sont rédigés.

Des rencontres avec les parents et des contacts avec le réseau de professionnels sont organisés régulièrement.

## Accompagnement à l'orientation scolaire

L'orientation vers une école ordinaire ou spécialisée est préparée avec les parents et les partenaires concernés.

La transition avec l'équipe de professionnels chargés de prendre le relai est assurée.



# Le financement

Les prestations du SEI sont reconnues et financées par l'État de Genève (département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) et le secrétariat à la pédagogie spécialisée (SPS) pour les ayants droit).

## Participation des parents

Une participation financière de 75.– francs par mois est demandée aux parents lors des interventions à domicile, quand la situation des parents le permet.

**Coordonnées bancaires**

**IBAN CH41 0900 0000 1200 4951 8**

Avec le soutien de :



Institutions : Service Éducatif Itinérant • Externat Arc-en-Ciel  
Externat Horizon • Externat La Châtelaine • Externat Le Lignon  
Centre de Chevrens • Foyer de la Servette • Foyer de Thônex  
Appartement des Acacias • Atelier abc • Antenne de médiation